

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**  
**ARRÊTÉ N° 2026-152 :**  
**Portant réglementation de la circulation et du stationnement**  
**12 rue st Nicolas**  
**Pour permettre le stationnement de véhicules de chantier**

**Le Maire de la commune de La Flotte,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,  
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,  
Vu la demande de :

**M. LEITE DE ABREU ALEXANDRE**  
**20 RUE WILFRID BARRANGER**  
**17740 STE MARIE DE RÉ**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour permettre le stationnement de véhicules de chantier, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 12 rue st Nicolas.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 à 8h00 au samedi 25 avril 2026 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 12 rue st Nicolas, ponctuellement au gré des travaux, au droit du chantier, pour permettre le stationnement de véhicules de chantier par l'entreprise « LEITE DE ABREU ALEXANDRE ».

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « LEITE DE ABREU ALEXANDRE ».

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour Ampliation :**

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- M. LEITE DE ABREU ALEXANDRE

Fait à La Flotte, le 24 mars 2026

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

